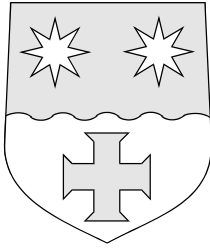


LINTGEN



Rapport résumé des décisions prises par le Conseil communal le 28 septembre 2017

Date de l'annonce publique de la séance: 22/09/2017

Date de la convocation des conseillers: 22/09/2017

Présents : M. Wurth Henri, bourgmestre
MM. Herr Georges et Larsel Thierry, échevins
Mme Warling-Sauber Chantal, conseillère
MM. Consbruck Jos, Decker Guy,
Pinto Louis et Theis René, conseillers
M. Weyland Yves, secrétaire communal

Absent excusé : M. Toisul Jeannot, conseiller

Début de la séance: 17.00 heures

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée, le Conseil communal décide unanimement de porter deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil communal,

1- Approbation du plan de gestion annuel des forêts communales de Lintgen pour l'exercice 2018

Décide unanimement d'approuver le plan de gestion annuel des forêts communales pour l'exercice 2018.

2- Rapport de la dernière séance

Approuve unanimement le rapport résumé de la séance du 25 juillet 2017.

3- Informations

- Le Mierscher Lieshaus communique la nouvelle composition du conseil d'administration.
- M. Albert Molitor exerce un recours en réformation contre la décision du Conseil communal du 11 mai 2017 portant introduction d'une servitude d'interdiction de construire sur les parcelles cadastrales nos 403/1042 et 405/1649.
- M. Albert Molitor exerce un recours en réformation contre la décision du bourgmestre du 18 juillet 2017 refusant la délivrance de l'autorisation d'exploiter une ferme d'élevage de plus de 5000 poules à Gosseldange.
- Une pétition relative à l'aménagement d'une aire de jeux dans le lotissement « Um Ritterpad » a été introduite.
- La Ministre de l'Environnement donne sous certaines conditions l'autorisation à l'Antenne Collective Lintgen pour l'installation d'une antenne réceptrice de satellite sur une parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 810.
- La Ministre de l'Environnement donne sous certaines conditions l'autorisation à l'association VC-Filano pour l'organisation d'une randonnée VTT en date du 17 septembre 2017 sur les territoires de communes de Fischbach, Lintgen, Larochette, Junglinster, Nommern et Heffingen.

- La Ministre de l'Environnement modifie la décision du 12 décembre 2016 accordant à M. Albert Molitor à la construction d'une étable pour poules. Une haie mélangée d'une largeur de 3 mètres devra être plantée le long des parcelles construites avoisinantes.

4- Tableau des modifications budgétaires

Décide unanimement d'accorder des dépenses ordinaires supplémentaires au montant de 112.150.-€

5- Approbation de crédits supplémentaires au budget de l'exercice 2017

Décide unanimement :

- d'approuver le crédit supplémentaire de 10.000.- € à l'article 4/612/221312/16003,
- d'approuver le crédit supplémentaire de 40.000.- € à l'article 4/612/221312/17009,
- d'approuver le crédit supplémentaire de 10.000.- € à l'article 4/890/221312/17015.

6- Occupation des postes des agents nouvellement affectés à la commune de Lintgen dans le cadre de l'organisation scolaire de l'enseignement fondamental de l'année scolaire 2017/2018

Décide unanimement d'approuver l'occupation des postes des agents nouvellement affectés à la commune de Lintgen dans le cadre de l'organisation de l'enseignement fondamental de la commune de Lintgen pour l'année scolaire 2017/2018.

7- Modification du règlement de circulation du 23 avril 2015 de la commune de Lintgen

Décide unanimement d'interdire le stationnement des deux côtés dans la rue AT Schmitz à Lintgen.

8- Allocation d'une prime d'encavement aux crédiérentiers de la commune de Lintgen pour l'année 2017 - Article 3/263/648310/99001

Décide unanimement d'allouer une prime d'encavement aux crédiérentiers et salariés de la commune de Lintgen pour l'année 2017 et d'appliquer le mode de calcul suivant :

Prime à allouer pour un ménage d'une personne :

Revenu mensuel net x le multiplicateur -0,125 majoré de +340€ x 1,10

Prime à allouer pour un ménage de plusieurs personnes :

Revenu mensuel net x le multiplicateur -0,125 majoré de +400€ x 1,10

- Pour un couple, cette prime sera majorée de 10,00 € au NI100
- Pour chaque enfant qui n'est pas salarié et pour lequel le bénéficiaire touche encore des allocations familiales, une prime supplémentaire de 15,00 € au NI100 sera allouée.
- La prime d'encavement ne sera allouée qu'une seule fois par ménage.
- Le revenu mensuel net comprend tous les revenus dont dispose la communauté domestique (toutes les personnes vivant dans le cadre d'un foyer commun), seules les allocations familiales n'étant pas prises en compte.

9- Approbation de la convention concernant la participation financière de l'Etat au projet de rénovation et d'agrandissement de l'école fondamentale et de la maison relais

Décide unanimement d'approuver la convention concernant la participation financière de l'Etat au projet de rénovation et d'agrandissement de l'école fondamentale et de la maison relais, conclue en date du 7 août 2017 entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Collège échevinal de la commune de Lintgen.

10A- Approbation d'une convention entre l'Administration communale de Lintgen et l'Office Social Mersch concernant la mise à disposition de trois logements dans l'ancien presbytère à Lintgen

Décide unanimement d'approuver la convention concernant la mise à disposition de trois logements dans l'ancien presbytère sis à L-7444 Lintgen, 15, rue du Cimetière, conclue le 4 juillet 2017 entre l'Administration communale de Lintgen et l'Office Social Mersch.

10B- Approbation d'une convention entre l'Administration communale de Lintgen et l'Office Social Mersch concernant la mise à disposition d'un logement dans la maison « Prommenschenkel » à Prettingen

Décide unanimement d'approuver la convention concernant la mise à disposition d'un logement dans la maison « Prommenschenkel » sise à L-7460 Prettingen, 11, route de Hunsdorf, conclue le 15 septembre 2017 entre l'Administration communale de Lintgen et l'Office Social Mersch.

11- Approbation d'une convention entre l'Administration communale de Lintgen et les conjoints Wagner/Ahlen concernant la cession d'une licence volante

Décide unanimement d'approuver la convention concernant la cession de la licence volante numéro 1760, conclue le 14 septembre 2017 entre l'Administration communale de Lintgen et les conjoints Manon WAGNER et Claude AHLEN.

12- Approbation d'une convention entre l'Administration communale et la société Immobilière Riverside s.a.

Conformément à l'article 20 de la loi communale, le bourgmestre quitte la salle.

Décide unanimement d'approuver la convention concernant l'échange de deux parcelles dans le cadre de la réalisation d'une résidence à L-7432 Gosseldange, 114, route de Mersch, conclue le 22 septembre 2017 entre l'Administration communale de Lintgen et la société anonyme Immobilière Riverside.

13- Allocation de subsides aux associations locales pour l'année 2017

Décide unanimement d'allouer un subside aux associations locales suivantes pour l'année 2017 :

	Montant accordé en 2016	Montant subside j. membre	Montant total du subside
Chorale St Blaise	300 €	0 €	300 €
Chorale Ste-Cécile	2 000 €	0 €	2 000 €
DT Minerva	4 000 €	875 €	4 875 €
EDC Bull Hunters	300 €	0 €	300 €
Fanfare de Lintgen	2 750 €	125 €	2 875 €
FC Minerva Lëntgen	4 600 €	4 950 €	9 550 €
K.C. Keelefrënn Lëntgen Dames	300 €	0 €	300 €
KC. Keelefrënn Goussel.	300 €	0 €	300 €
Karate Club Lintgen	3 050 €	2 350 €	5 400 €
Les semeurs de joie	500 €	0 €	500 €
Prettener Buergfrënn	250 €	0 €	250 €
Sapeurs-Pompiers Lintgen	1 300 €	425 €	1 725 €
Soulbikers	300 €	50 €	350 €
Spillfabrik	300 €	250 €	550 €
Sport Club Campeã e Lintgen	200 €	175 €	375 €
Taekwondo Lintgen	1 250 €	850 €	2 100 €
Uelzechtramps	600 €	75 €	675 €
Uergelfrënn Lëntgen	500 €	0 €	500 €
Zés P'reiras Lintgen	250 €	300 €	550 €

14- Allocation de subsides aux sportifs méritants, prévus dans le cadre de la Journée des Récompenses 2017

Décide unanimement d'allouer des subsides au montant total de 3.540.-€ aux sportifs méritants de la commune de Lintgen pour l'année 2017.

15- Allocation de subsides à diverses associations luxembourgeoises sans but lucratif pour l'année 2017

Décide unanimement d'allouer un subside aux associations suivantes pour l'année 2017 :

- | | |
|---|--------|
| • Fédération Régionale des Corps de Sapeurs-Pompiers CENTRE | 600.-€ |
| • Groupe Cynotechnique ASBL | 500.-€ |
| • APEMH Fondation | 100.-€ |

16- Divers

Le syndicat SIDERO présente le procès-verbal de la réunion de comité du 20 juin 2017.

SEANCE SECRETE

17- Acceptation d'une demande de démission présentée par un fonctionnaire communal

Décide unanimement d'accepter la demande de démission de ses fonctions d'expéditionnaire administratif pour faire valoir ses droits à la retraite avec effet au 1er janvier 2018, présentée par un fonctionnaire du secrétariat communal.

18- Création de deux postes dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, au secrétariat communal de la commune de Lintgen

Décide unanimement de créer pour les besoins du secrétariat communal de la commune de Lintgen deux postes dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif avec au niveau général la fonction de rédacteur et au niveau supérieur la fonction d'inspecteur.

Fin de la séance : 18:30 heures

Vu et approuvé
les décisions prises par le Conseil communal
en séance du 28 septembre 2017
(points 1 à 18 de l'ordre du jour)
Le Conseil communal,